

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 13 novembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 07 novembre 2015 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11).

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Sylvie MOUGEOTTE, Mme Claire LIÉNART, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, M. Bernard DELAMARRE, M. Maurice GUILDOUX, Mme Magali GOUBON, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, M. Antony MARTIN, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Josette CONIL, Mme Dominique DELATTRE (pouvoir donné à M. Gérard BARDON), M. Jean-Pierre VALLERY (pouvoir donné à M. Maurice GUILDOUX)

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 votants : 14
Mme Claire LIENART est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1. Travaux de voirie : esquisse du projet de réaménagement du centre-bourg

Mme le maire rappelle que le 07 avril 2015, le conseil a décidé de confier au Syndicat de la Voirie la maîtrise d'œuvre, ainsi que diverses autres missions, dans le projet de réaménagement de la Place Gaston Robert et ses alentours, ainsi que la rue des Boulassiers. Une réunion a eu lieu le 26 octobre dernier avec les élus, les commerçants riverains ainsi que Monsieur BRILLANT du Syndicat de la voirie afin de présenter une esquisse du futur projet. Elle précise qu'il s'agit principalement :

- De redessiner les emplacements de stationnement et de créer un espace de rencontre sur la place
- De faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite
- De limiter la vitesse de circulation en créant une zone 20 dite « partagée » entre piétons, cyclistes et automobilistes depuis la Rue de Saint-Denis (à hauteur de la Rue des Palmiers) jusqu'à l'entrée de la Place Verdun.
- De réhabiliter le réseau pluvial afin de permettre un meilleur écoulement des eaux de ruissellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, l'esquisse proposée par le Syndicat de la voirie tout en précisant que le nombre d'emplacements et tracés de parkings ainsi que le mobilier urbain restent à définir.

Plusieurs membres du conseil souhaiteraient que la zone 20 soit installée avant février 2016.

2. Atlantic Aménagement : Travaux Cité des Varennes et garantie d'emprunt

Mme le maire informe le conseil municipal que la société Atlantic Aménagement sollicite le conseil municipal afin d'obtenir de la commune de La Brée les bains une garantie pour les prêts qu'elle souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour son projet de démolition-construction de 17 logements locatifs sociaux « Cité des Varennes ».

Elle explique qu'il s'agit d'un prêt PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) pour un montant de 724 634€ et d'un prêt PLUS (Prêt locatif à usage social) pour un montant de 1 754 739 € ; et que la garantie présente un risque limité pour la commune compte tenu de l'objet social de la société.

Par ailleurs, la loi Galland précise bien que les garanties d'emprunts apportées par une commune sont appréciées par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la commune, cependant les annuités garanties pour le logement social font partie des charges hors bilan et n'entrent pas de ce fait dans les engagements financiers de la commune.

Compte tenu des très faibles risques, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de garantir les emprunts PLA-I et PLUS qu'Atlantic aménagement sollicitera auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

3. Aménagement Pointe de Prouard : participation à la Communauté de Communes

Mme le maire rappelle que le conseil communautaire en date du 22 avril 2015, a validé son plan de financement dans le projet d'aménagement et de valorisation de la pointe de Prouard. En effet, la pointe de Prouard (située sur les communes de La Brée les bains et de Saint Denis d'Oléron) est un site à forts intérêts touristiques et écologiques avec la formation d'une plage de plus en plus fréquentée et d'une dune jouant un rôle contre la submersion marine et constituant un habitat à Gravelot à Collier Interrompu, espèce d'oiseau à forte valeur patrimoniale qui fait de ce site un site majeur à échelle régionale.

Afin de maintenir le système dunaire en formation, d'améliorer l'accessibilité à la nouvelle plage et de préserver l'habitat naturel et la biodiversité du site, le conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron a délibéré pour réaliser un aménagement nécessitant, entre autres :

- La démolition de deux escaliers avec reprise de l'enrochement dans la continuité de l'existant,
- L'impression de panneaux d'information à l'entrée du site et pour la plateforme « observatoire ».

L'élaboration des panneaux a été faite en régie par les services Espaces naturels et Régie Musée Patrimoine de la Communauté de communes.

La déconstruction des deux accès n°1 et n°2, l'aménagement de l'accès n°6 et la pose de 200 mètres linéaire de ganivelle ont été réalisés par l'équipe du service Espaces naturels (cf document joint). Compte-tenu de la consultation lancée pour la démolition des escaliers et l'impression des panneaux, le plan de financement prévisionnel initial de 12 162€ a été modifié et adopté en conseil communautaire le 22 avril 2015, avec une participation de la commune de La Brée les bains de 30 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la participation de la commune à la communauté de communes à hauteur de 4 103,75€ soit 30% du coût total (13 679,18€ HT), décide de l'inscrire au budget 2015 (compte 2041512, opération 114) et autorise Mme le maire à signer tout document nécessaire à l'aménagement de la pointe de Prouard.

Virement de crédits :

Considérant le vote de la participation de 4 103,75€ à la Communauté de communes pour les travaux d'aménagement de la pointe de Prouard, le conseil municipal décide de procéder à un virement de crédit en prélevant la somme de 4 200€ sur l'opération d'agrandissement du cimetière (qui ne pourra être clôturée en 2015 et sera reprise en 2016) et de la transférer sur le compte 2041512 (subvention d'équipement versée à la CDC) :

Chapitre	Opération	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
23	120	2312	Immobilisation en cours « terrain »		- 4 200
204	114	2041512	Subvention d'équipement versée « bâtiments et installations »		+ 4 200

Questions diverses

Communauté de communes du Bassin Marennes : Mme le maire informe le conseil que le rapport d'activité 2014 est à la disposition des élus qui souhaiteraient le lire.

Goûter du 3^{ème} âge : Mme LIENART informe le conseil que le goûter, organisé par la commune, pour les personnes âgées de La Brée aura lieu le lundi 14 décembre à 15 heures. Les conseillers sont les bienvenus. Les enfants de l'école chanteront des chants de Noël. Les colis de Noël, destinés aux personnes âgées, seront distribués le jour même, ou pour les absents, portés à domicile. Pour ce faire, Mme LIENART sollicite des volontaires parmi ses collègues.

Propriétaires de chevaux : Mme LIENART souhaite que les propriétaires de chevaux soient recensés car elle est souvent sollicitée lorsque des chevaux divagent dans les marais.

Vols à l'école : Mme le maire informe que des vols de 6 ordinateurs et de 2 rétroprojecteurs ont eu lieu dans les bâtiments scolaires pendant les travaux. Tous les artisans ont été convoqués et informés. Un encart devrait paraître dans le journal « le Littoral ».

Travaux : M. DASSIÉ présente au conseil des échantillons de revêtement de sol antidérapant pour les travaux du SAS d'entrée. Il précise que les travaux sont engagés financièrement. Pendant les travaux, l'entrée de la mairie sera déviée par la salle polyvalente.

Chasse : M. DELAMARRE relate le fait qu'il ait trouvé des plombs de chasse sur sa toiture et demande la limite de distance de tir par rapport aux habitations. M. BOUILLY lui répond qu'un chasseur doit respecter une distance de 150 mètres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Publié le 18 novembre 2015

Mme le Maire

C. BLANCHARD